

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ANTONIN
MRC DE RIVIÈRE-DU-Loup**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du Conseil située au Centre Réjean-Malenfant le **13 mai 2024** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mario Fortin
Siège #2 - Dominique Dupont
Siège #3 - Alain Castonguay
Siège #4 - Jean-Roch Boucher
Siège #5 - Fabrice Picard
Siège #6 - René Bélanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Nadeau. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents: Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, Madame Gabrielle Thibault, trésorière, greffière adjointe et responsable des communications, et Madame Chantal Bouchard, adjointe à la direction et à la trésorerie.

10 contribuables sont présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-131

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **13 mai 2024**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 -** Séance ordinaire du lundi 8 avril 2024
 - 4.2 -** Séance extraordinaire du lundi 6 mai 2024
- 5 - FINANCES**
 - 5.1 -** Approbation des déboursés du mois d'avril 2024
- 6 - CORRESPONDANCE**
- 7 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 -** Demande de commandite - Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
 - 7.2 -** Demande d'aide financière - Association du cancer de l'Est du Québec
 - 7.3 -** Autorisation de paiement - FQM Assurances juin 2024 à mai 2025
 - 7.4 -** Versement de la commandite pour le festival Country de Saint-Antonin
 - 7.5 -** Vitalité économique - Reportage sur les 25 ans d'Usinage FR
 - 7.6 -** Promesse de vente d'une parcelle de lot à Construction et Pavage Portneuf
 - 7.7 -** Autorisation de signature - Lettre d'entente dossier 1339700-01A-2310
 - 7.8 -** Proclamation du mois de mai - Mois de la sensibilisation à la SP
 - 7.9 -** Appui à l'OBAKIR - Restauration des méandres de la Petite rivière du Loup
- 8 - RÈGLEMENTS**
 - 8.1 -** Avis de motion et dépôt du projet de « Règlement numéro 895-24 modifiant le règlement de zonage 311 »
 - 8.2 -** Adoption du « Règlement numéro 894-24 remplaçant le règlement numéro 871-22 relatif aux ententes avec les promoteurs »
 - 8.3 -** Adoption du premier projet de règlement numéro 895-24 modifiant le règlement de zonage numéro 311
- 9 - TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 - Autorisation de paiement - Facture Signalisation Kalitec inc.
 - 9.2 - Autorisation de paiement - Les Entreprises Camille Ouellet
 - 9.3 - Autorisation de paiement - Équipement SMS
 - 9.4 - Demande une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
 - 9.5 - Demande d'entretien du chemin Pierre Côté sur les terres du domaine de l'État - Remboursement des coûts d'aménagement sur un chemin multiusages
 - 9.6 - Demande au MTMD - Pavage de la rue Principale
- 10 - INCENDIE
- 11 - URBANISME
 - 11.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 avril 2024
 - 11.2 - Dates - Ventes de garage 2024
 - 11.3 - Signature - Entente de service en matière d'inspection avec la MRC
 - 11.4 - Signature - Entente de service pour un accompagnement sur la concordance et la révision des outils d'urbanisme
 - 11.5 - Demande de retrait de la Ville de Saint-Antoine à l'entente intermunicipale en inspection 2020-2022 en vigueur
- 12 - LOISIRS
 - 12.1 - Signature - Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts
 - 12.2 - Ajustement d'honoraires - Surveillance pour le chantier du Centre sportif
 - 12.3 - Octroi d'un contrat - Scène'Art
 - 12.4 - Petite caisse - Services des Loisirs (Camp de jour)
 - 12.5 - Coûts d'inscription - Camp de jour 2024
 - 12.6 - Demande de prolongation - Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 12.7 - Demande de commandite - Alex-Ann Desrosiers Gamache
 - 12.8 - Adhésion à La Fête du voisinage (Fête des voisins)
 - 12.9 - Autorisation de paiement - Toilettes chimiques
- 13 - AUTRES SUJETS
- 14 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Michel Nadeau, a fait lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question de la part de l'assistance.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du lundi 8 avril 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

2024-05-132

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-05-133

4.2 - Séance extraordinaire du lundi 6 mai 2024

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais requis afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2024-05-134

5.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2024

Présentation de la liste des dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 au montant de 120 998,12 \$.

Présentation de la liste des factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 au montant de 319 405,17 \$.

CONSIDÉRANT QUE la trésorière atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antoine autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 au montant de 440 403,29 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

7 - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-05-135

7.1 - Demande de commandite - Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société Alzheimer le 8 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent organise la 17^e édition de la « **Marche pour l'Alzheimer** » le samedi 25 mai 2024 à Rimouski et le dimanche 26 mai prochain à Matane, pour ramasser des fonds afin de développer des services de répit et soutenir les familles touchées par cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie une aide financière de cinquante dollars (50 \$) à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2024-05-136

7.2 - Demande d'aide financière - Association du cancer de l'Est du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande d'aide financière de l'Association du cancer de l'Est du Québec en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du cancer de l'Est du Québec est très importante dans notre région pour les services aux personnes atteintes du cancer et à leurs proches concernant le support à la lutte contre le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie une aide financière de cent dollars (100\$) à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

ADOPTÉE

2024-05-137

7.3 - Autorisation de paiement - FQM Assurances juin 2024 à mai 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu le renouvellement pour juin 2024 au 1^{er} juin 2025 de l'assurance de dommages de la FQM Assurances;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 14416 de la FQM Assurances au montant de cent quarante-trois mille cent trente-cinq dollars et cinquante-trois cents (143 135,53 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-05-138

7.4 - Versement de la commandite pour le festival Country de Saint-Antonin

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin verse chaque année une subvention de dix mille dollars (10 000 \$) afin d'aider le festival Country;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de verser la subvention pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le versement de dix mille dollars (10 000 \$) au festival Country de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

2024-05-139

7.5 - Vitalité économique - Reportage sur les 25 ans d'Usinage FR

CONSIDÉRANT QUE le magazine Vitalité économique fait un reportage spécial sur les 25 ans d'Usinage FR de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir nos belles entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'achat d'une publicité au coût de trois cent dix dollars (310,00 \$) dans une page du reportage spécial de Vitalité Économique, sur les 25 ans d'Usinage FR de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

2024-05-140

7.6 - Promesse de vente d'une parcelle de lot à Construction et Pavage Portneuf

CONSIDÉRANT QUE Construction et Pavage Portneuf Inc. a besoin d'une parcelle de terrain supplémentaire afin de respecter les règles environnementales;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise est assez large en face des lots 6 483 264 et 6 483 334, sur le chemin de Rivière-Verte, pour permettre l'aliénation d'une partie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE les services des Travaux publics et de l'Urbanisme ont examiné le dossier et que la réduction de notre emprise à cet endroit ainsi que l'exploitation d'une usine d'asphalte suite à cette transaction ne contreviennent pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les 2 parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la vente d'une parcelle de l'emprise du chemin de Rivière-Verte, en bordure des lots 6 483 264 et 6 483 334, estimée à environ 50 478 pieds carrés pour le prix de cinquante cents (0,50 \$) du pied carré. De plus, il est entendu que l'acheteur, Construction et Pavage Portneuf, assumera les frais d'arpentage, frais de notaire, ainsi que les frais de déplacement de la clôture aux nouvelles limites définies par l'arpenteur.

Comme discuté, aucune « carrière/sablière » ne peut être opérée à moins de 35m de la rue, donc aucune possibilité d'exploiter les excédents granulaires situés au nord-ouest de ce terrain;

QUE le maire, Monsieur Michel Nadeau, et Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, le contrat de vente.

ADOPTÉE

2024-05-141

7.7 - Autorisation de signature - Lettre d'entente dossier 1339700-01A-2310

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-75 adoptée par le Conseil de ville en février dernier;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue dans le dossier 1339700-01A-2310 entre la Ville de Saint-Antonin, le Syndicat et l'employée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine l'entente proposée et autorise le directeur des Loisirs, Monsieur Stéphane Bourassa, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, ladite entente.

ADOPTÉE

2024-05-142

7.8 - Proclamation du mois de mai - Mois de la sensibilisation à la SP

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin décrète que le mois de mai soit **le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques**;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉE

2024-05-143

7.9 - Appui à l'OBAKIR - Restauration des méandres de la Petite rivière du Loup

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) vise le soutien d'étude préalable à des projets de création ou restauration de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) souhaite déposer au volet 1 du programme un projet nommé « Restauration des méandres de la Petite rivière du Loup » située à Saint-Antonin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin déclare son appui à OBAKIR et ses partenaires dans le cadre d'une demande d'aide financière acheminée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques pour leur projet « Restauration des méandres de la Petite rivière du Loup ».

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin contribue au projet en offrant une salle gratuite à leur disposition pour que les propriétaires riverains puissent se concerter sur la trajectoire de la Petite rivière du Loup.

ADOPTÉE

8 - RÈGLEMENTS

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de « Règlement numéro 895-24 modifiant le règlement de zonage 311 »

Le conseiller, Monsieur Dominique Dupont, donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le « Règlement numéro **895-24** modifiant le règlement de zonage numéro 311 ». Le règlement a pour but de modifier le cahier de spécifications pour les zones 14.1-A et 61-H de même que l'ajout, hors du périmètre urbain, des piscines en cour avant. Il dépose ce projet de règlement.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil dans les délais requis et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

2024-05-144

8.2 - Adoption du « Règlement numéro 894-24 remplaçant le règlement numéro 871-22 relatif aux ententes avec les promoteurs »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin a adopté le règlement numéro 871-22 relatif aux ententes avec les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin désire ajouter les signataires autorisés des ententes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin désire abroger et annuler le règlement numéro 871-22 pour le remplacer par le numéro 894-24;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Dominique Dupont et que le projet a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil de Ville de Saint-Antonin du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transférée à tous les membres du Conseil dans les délais requis et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le « Règlement numéro 894-24 remplaçant le règlement numéro 871-22 relatif aux ententes avec les promoteurs » est et soit adopté.

ADOPTÉE

2024-05-145

8.3 - Adoption du premier projet de règlement numéro 895-24 modifiant le règlement de zonage numéro 311

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 311 de la Ville de Saint-Antonin est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1992;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage numéro 311;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite retirer du cahier de spécifications, dans la zone 14.1-A, l'article 2.2.2 afin de protéger ses sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite modifier le coefficient d'occupation du sol, article 6.1.1 de la zone 61-H du cahier de spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite modifier l'article 9.1 « Cour avant » du Chapitre IX du règlement de zonage pour autoriser les piscines hors du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du projet ont été donnés à la séance ordinaire du Conseil du lundi 13 mai 2024 par le Conseiller, Monsieur Dominique Dupont;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public sera publié sur le site Internet de la Ville le 15 mai 2024 pour une assemblée de consultation publique le 10 juin 2024 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le premier projet du « Règlement numéro 895-24 modifiant le règlement de zonage numéro 311 » soit adopté.

ADOPTÉE

9 - TRAVAUX PUBLICS

2024-05-146

9.1 - Autorisation de paiement - Facture Signalisation Kalitec inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin tient à assurer la sécurité de tous les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de balises flexibles et de panneaux afficheur de vitesse a été prévu au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro IN02807 de Signalisation Kalitec inc. au montant de treize mille cinq cent quatorze dollars et quatre-vingts cents (13 514,80 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-05-147

9.2 - Autorisation de paiement - Les Entreprises Camille Ouellet

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle des pompes sur le chemin de Rivière-Verte était désuet (50 ans) et que les pièces pour le réparer n'étaient plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée électrique et le panneau de contrôle ont dû être refaits au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 77828 au montant de dix-sept mille sept cent un dollars et cinquante cents (17 701,50 \$) plus les taxes applicables, à la compagnie Les Entreprises Camille Ouellet et Fils inc.

ADOPTÉE

2024-05-148

9.3 - Autorisation de paiement - Équipement SMS

CONSIDÉRANT QU'IL faut renouveler l'inventaire de lames et sabots sur la machinerie d'entretien des routes en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité et le prix des pièces d'usures sont plus avantageux en fin de saison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro PSI/20521632 au montant de dix-sept mille cent quatre-vingt-huit dollars et dix cents (17 188,10 \$) plus les taxes applicables à la compagnie Équipement SMS.

ADOPTÉE

2024-05-149

9.4 - Demande une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a plusieurs demandes en suspend ou à discuter avec le MTMD, notamment la vitesse, la mise en place d'une traverse piétonnière sur la rue Principale à l'intersection de la rue Pelletier, l'installation de bollards flexibles et de radars pédagogiques ainsi que l'ajout de panneaux de signalisation sur le chemin Rivière-Verte avisant les camionneurs que la rue Principale est interdite aux camions lourds entre le chemin de Rivière-Verte et l'autoroute 85;

CONSIDÉRANT QUE la Ville aimerait en savoir plus sur l'application de diverses normes concernant la classification des routes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans un avenir rapproché.

ADOPTÉE

2024-05-150

9.5 - Demande d'entretien du chemin Pierre Côté sur les terres du domaine de l'État - Remboursement des coûts d'aménagement sur un chemin multiusages

CONSIDÉRANT QUE le chemin Pierre-Côté, situé sur le domaine de l'État, est utilisé pour de multiples usages;

CONSIDÉRANT QU'IL sert d'accès au territoire public pour diverses activités et qu'il est essentiel pour assurer la protection des forêts et la protection civile ainsi que pour effectuer des interventions en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'IL sert d'accès unique à plusieurs lots privés enclavés;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin n'a pas été entretenu depuis longtemps et que son état est lamentable;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à l'entretien, l'amélioration et la réfection du chemin Pierre-Côté seront importants;

CONSIDÉRANT QU'il existe un Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur les chemins multiusages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin serait prête à rendre ce chemin plus carrossable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, à faire une demande d'aide au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, pour vérifier l'admissibilité de la ville au Programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages (PRCCM) volet 1 ou 2.

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande la permission au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour intervenir le plus rapidement possible sur le chemin Pierre-Côté pour le rendre plus carrossable et sécuritaire pour les utilisateurs.

ADOPTÉE

2024-05-151

9.6 - Demande au MTMD - Pavage de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est sous la juridiction de ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a des trous, fissures et ornières sur une bonne portion de la rue Principale, entre l'autoroute 85 et la rue Pelletier, qui nuisent à une conduite sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réfection du pavage sur la rue Principale, dans la section visée, dans un avenir rapproché.

ADOPTÉE

10 - INCENDIE

11 - URBANISME

11.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 avril 2024

Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint a déposé le procès-verbal du comité consultatif d'Urbanisme tenu le 9 avril 2024. Chaque membre du Conseil de ville a reçu copie desdits documents.

2024-05-152

11.2 - Dates - Ventes de garage 2024

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.2.1.5 du règlement de zonage, le Conseil de ville doit déterminer les dates autorisées pour les ventes de garage sur le territoire de la Ville au début de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une « Journée des puces » est organisée, en collaboration avec la bibliothèque, pour le samedi 8 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise les ventes de garage (vente-débarras) sur son territoire aux dates suivantes : 8 et 9 juin, ainsi que le 31 août et 1^{er} septembre 2024, de 8 h 00 à 18 h 00. Aucun permis ni inscription ne sont nécessaires. Cependant, pour la journée du 8 juin, si vous désirez être inscrit sur la liste des ventes de garage pour la « **Journée des puces** », communiquez avec madame Sylvie Ratté, à la Bibliothèque au 418-862-1056 poste 225.

ADOPTÉE

2024-05-153

11.3 - Signature - Entente de service en matière d'inspection avec la MRC

CONSIDÉRANT les nombreux changements survenus récemment dans l'équipe d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède une équipe et une expertise dans ce domaine dont pourrait bénéficier la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente de services en lien avec du support ponctuel fourni par la MRC à la Ville en matière d'inspection municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, l'entente de service en matière d'inspection avec la MRC de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

2024-05-154

11.4 - Signature - Entente de service pour un accompagnement sur la concordance et la révision des outils d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 260-19 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup est entré en vigueur le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Ville doit, dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à la ministre des Affaires municipales par la résolution 2024-02-71 un nouveau délai pour assurer la concordance au SADR et qu'un délai jusqu'au 12 février 2025 lui a été accordé par la ministre le 7 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé de procéder par son département interne d'urbanisme à la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de ses outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut également, dans le cadre du processus de concordance, procéder à la révision et à l'amélioration de ces mêmes outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède une expertise dans ces domaines dont pourrait bénéficier la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente de services en lien avec un service d'accompagnement par la MRC offert sur demande à la Ville relativement à la concordance et la révision des outils d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin, l'entente de service pour un accompagnement sur la concordance et la révision des outils d'urbanisme avec la MRC de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

2024-05-155

11.5 - Demande de retrait de la Ville de Saint-Antonin à l'entente intermunicipale en inspection 2020-2022 en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 12 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, dont la Ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a récemment embauché une inspectrice en bâtiment et environnement ainsi qu'un directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'urbanisme et d'environnement nommé est un employé de la MRC agissant à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement desservant la Ville de Saint-Antonin dans le cadre de l'entente intermunicipale en inspection 2020-2022 (« ci-après l'Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin souhaite mettre fin à sa participation à l'Entente à compter du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente ne permet cette possibilité que sur accord de l'ensemble de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE des ententes d'accompagnement de la Ville de Saint-Antonin par la MRC en inspection et en rédaction réglementaire d'urbanisme seront signées entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants dus par la Ville de Saint-Antonin seront calculés en date du 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda à l'Entente transmis par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande à la MRC de Rivière-du-Loup et aux 11 municipalités membres de l'Entente le retrait de la Ville de Saint-Antonin de l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020 à 2022 actuellement en vigueur;

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Michel Nadeau, et Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, à signer l'addenda joint à cette entente intermunicipale pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS

2024-05-156

12.1 - Signature - Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret n° 955-96, adopté le 7 août 1996, le gouvernement a redéfini le contenu et le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique aux ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'aux personnes qui reçoivent une subvention de ces derniers (ci-après appelés « propriétaire ») pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un site;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter aux propriétaires l'application de la politique, le ministre a établi des procédures administratives qui prévoient notamment, que les propriétaires s'engagent, par entente, à verser au ministre les frais de fonctionnement des comités *ad hoc* constitués pour l'application de la politique, ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

CONSIDÉRANT la construction du nouveau centre sportif et que la ville est assujettie à cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, en remplacement de Madame Nancy Dubé, directrice générale, greffière et trésorière adjointe, l'entente relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

ADOPTÉE

2024-05-157

12.2 - Ajustement d'honoraires - Surveillance pour le chantier du Centre sportif

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts du projet et que le budget des honoraires à l'origine avait été calculé sur un budget plus modeste d'un peu plus de quatre millions;

CONSIDÉRANT QUE, selon le décret du gouvernement, le budget de surveillance pourrait s'établir à 96 697,51 \$ selon les nouveaux coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Atelier Guy architectes inc., demande une augmentation du budget de surveillance pour le chantier de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), pour un total de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$), plus les taxes applicables, soit environ 88 % du montant selon le décret du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise un montant supplémentaire de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), pour un total de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) plus les taxes applicables, pour le budget de surveillance du chantier de construction du nouveau centre sportif avec patinoire couverte à la firme Atelier Guy architectes inc.

ADOPTÉE

2024-05-158

12.3 - Octroi d'un contrat - Scène'Art

CONSIDÉRANT QUE Scène'Art (Mikaël Landry) a déposé une offre de service afin de permettre aux participants du Camp de jour d'avoir la possibilité de faire des ateliers de théâtre et d'improvisation ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont très attrayantes et diversifiantes pour les adeptes du Camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la signature du contrat au coût de cinq mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante cents (5 790,50 \$), taxes incluses, par le directeur du service des Loisirs, Monsieur Stéphane Bourassa.

ADOPTÉE

2024-05-159

12.4 - Petite caisse - Services des Loisirs (Camp de jour)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin attribue annuellement une petite caisse au Service des Loisirs afin de défrayer le coût des achats de certains articles nécessaires au bon fonctionnement des activités régulières du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le Service des Loisirs a évalué leur besoin à mille cinq cents dollars (1 500 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Madame Gabrielle Thibault, trésorière, greffière adjointe et responsable des communications, à émettre un chèque au montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au nom de Petite Caisse Loisirs - Stéphane Bourassa.

ADOPTÉE

2024-05-160

12.5 - Coûts d'inscription - Camp de jour 2024

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines sont de plus en plus rares et que la concurrence salariale est très forte sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} mai 2024, le salaire minimum a augmenté de 0,50 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin décrète que le coût d'inscription pour le service des camps de jour sera de trois cent trente dollars (330 \$) et que le coût pour le service EXTRA sera de cent soixante dollars (160 \$) par inscription.

QUE le Conseil de ville approuve le paiement des inscriptions en deux versements soit la moitié payable à l'inscription et le second versement pour ou avant le 21 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-05-161

12.6 - Demande de prolongation - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a présenté en 2020 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin demande au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 30 novembre 2024, soit pour une période de sept mois, en raison des éléments suivants :

- La demande de prolongation est motivée par le fait que la mise à jour du projet de politique familiale n'est pas encore complétée. Entre la période du 1^{er} avril 2022 au 1^{er} mars 2023, aucun chargé de projet ne travaillait sur le dossier;
- Madame Valérie Bélanger a été engagée en mars 2023 et a commencé les démarches de mise à jour en avril de la même année. Depuis, le processus est enclenché, mais nous n'avons pas encore débuté la rédaction du plan d'action qui suivra sous peu.

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme Madame Karine Vincent, agente de développement, la nouvelle responsable de la PFM et confirme que Monsieur Fabrice Picard est l'élu responsable des questions familiales.

QUE Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Antonin tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, en l'absence de Madame Nancy Dubé, directrice générale, greffière et trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2024-05-162

12.7 - Demande de commandite - Alex-Ann Desrosiers Gamache

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande d'appui financier de Madame Alex-Ann Desrosiers-Gamache, joueuse de baseball;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alex-Ann Desrosiers-Gamache, native de Saint-Antonin, évolue dans l'élite de son sport depuis plusieurs années et qu'elle fait maintenant partie de la Ligue Canada-Est;

CONSIDÉRANT QUE ses efforts soutenus lui ont valu une place sur l'Équipe Québec Sélect, le plus haut niveau regroupant les seize (16) meilleures joueuses de la province;

CONSIDÉRANT QUE cette année, elle aura la chance de représenter fièrement la province lors du Championnat Canadian 21U qui aura lieu à Summerside, Î.-P.-É., du 8 au 11 août 2024 et du Championnat Canadien Séniior qui aura lieu à Québec du 15 au 18 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin soutienne financièrement Madame Alex-Ann Desrosiers-Gamache en lui accordant un appui financier au montant de cent (100\$) dollars.

ADOPTÉE

2024-05-163

12.8 - Adhésion à La Fête du voisinage (Fête des voisins)

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins, maintenant appelée La Fête du voisinage, est une manière simple et efficace d'encourager la solidarité dans les communautés du territoire tout en luttant contre l'isolement social et la solitude des personnes de tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE La Fête du voisinage permet aux citoyens et citoyennes de mieux connaître leur voisinage, encourage la création de liens de solidarité entre voisins et voisines, développe un sentiment accru de sécurité dans la communauté et favorise la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se tient au début juin de chaque année, dans plusieurs municipalités du Québec, que l'inscription est gratuite et permet d'accéder à une trousse de communication téléchargeable pour faire la promotion de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité famille-culture-aînés s'est montré intéressé à développer une telle fête à Saint-Antonin pour l'an prochain, avec le soutien de Madame Karine Vincent, agente de développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise Madame Karine Vincent, agente de développement, à inscrire la Ville de Saint-Antonin à La Fête du voisinage, ce qui permettra d'avoir accès à tous les outils d'Espace MUNI.

ADOPTÉE

2024-05-164

12.9 - Autorisation de paiement - Toilettes chimiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a prévu l'achat de toilettes chimiques au budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Loisirs a commandé huit toilettes chimiques régulières et une toilette pour personne à mobilité réduite qui ont été livrées en avril;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 062103 d'Équipements sanitaires GG Ltée au montant de onze mille neuf cent deux dollars et cinquante cents (11 902,50 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

13 - AUTRES SUJETS

14 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Quelques questions ont été posées de la part de l'assistance.

2024-05-165

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Et résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

Michel Nadeau, maire

Gabrielle Thibault, trésorière, greffière adjointe
et responsable des communications